

Comité de suivi du projet du Lac à Paul

Compte-rendu de la réunion tenue le 1er février 2016
Bureau d'Arianne Phosphate, salle de conférence

Étaient présents

Présents :

Daniel Gaudreault, Président
Marie-Josée Morency
Ursula Larouche
Alain Gagnon
Pierre-Luc Gaudreault
Éric Arseneault
Karyna Tremblay
Coordonnatrice : Élise Girard-Gagnon

Absences motivées :

Henri-Paul Côté
Marc Genest
Jean Simard

Ordre du jour

- 1) Ouverture de la réunion
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3) Compte-rendu de la réunion du 17 novembre 2015
- 4) Mise à jour sur le projet (Décret, avancement, financement, mycorhizes et suivi des engagements)
- 5) Processus de sélection du nouveau membre
- 6) Sélection des mandats de 2 ou 3 ans
- 7) Programmer la présentation de Port Saguenay
- 8) Programmer la consultation publique
- 9) Rapport annuel 2015
- 10) Adoption de la Charte
- 11) Suivi de la rencontre avec le préfet de la MRC
- 12) Modifications au Règlement sur les substances minérales – impacts sur le comité de suivi
- 13) Varia
 - a. Heure du début des réunions
 - b. Impressions des membres sur le rapport du BAPE

1) Ouverture de la réunion

Le quorum est constaté.

Ouverture de la réunion à 18:38, proposée par Marie-Josée Morency et secondée par Alain Gagnon.

2) Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le Président fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est convenu d'y apporter les modifications suivantes :

1) *Varia*

- a. *Heure du début des réunions*
- b. *Impressions des membres sur le rapport du BAPE*

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Ursula Larouche et secondée par Pierre-Luc Gaudreault.

3) Compte-rendu de la réunion du 17 novembre 2015

La coordonnatrice fait la lecture du compte-rendu de la réunion précédente.

Il est convenu d'y apporter les modifications suivantes :

- À l'item 4 b), une précision est ajoutée :
 - « *Avis 35. Suivi des comités de suivis par le MERN (recherches en sciences sociales). Le comité de suivi va avoir besoin d'outils. »*
 - Le paragraphe qui suivait cette phrase a été supprimé.
- À l'item 5, première question, une précision est ajoutée :
 - « *Question : Est-ce qu'on rencontre souvent Port Saguenay?* »
- Pour les réunions suivantes, il est proposé d'ajouter un point de suivi, pour les questions laissées en suspens.
 - Par exemple, le compte-rendu du 17 novembre 2015 mentionne un problème sur Facebook avec un faux profil Facebook : le profil a été signalé et est en cours d'analyse par Facebook.
- De fournir le compte-rendu à l'avance et de simplement demander si tout le monde l'a lu.

L'adoption du compte-rendu de la réunion précédente est proposée par Marie-Josée Morency et secondée par Jean Simard.

4) Mise à jour sur le projet (Décret, avancement, financement, mycorhizes et suivi des engagements)

Début décembre 2015 : Ariane Phosphate a participé à une mission économique à New York avec la société du Plan Nord. Il y a eu des rencontres avec des investisseurs potentiels et plusieurs se sont montrés fortement intéressés par le projet.

22 décembre 2016 : obtention du décret ministériel, qui contient 9 conditions touchant les aspects suivants :

- Conditions générales
- Aspects sociaux
- Qualité de l'effluent minier : norme sur le phosphore total
- Compensation de l'habitat du caribou forestier : 3,9 M\$ remis au MFFP sur 15 ans

| | |
|---|--------------------|
| Recommandation | <u>REC-2016-01</u> |
| <u>SUIVI DES TRAVAUX SUR LE CARIBOU FORESTIER</u> | |
| ATTENDU QU'Ariane Phosphate va verser 3,9 M\$ sur 15 ans au MFFP pour la compensation de l'habitat du caribou forestier; | |
| ATTENDU QU'il est important qu'Ariane Phosphate soit associée au projet; | |
| ATTENDU QU'il est d'intérêt de suivre l'évolution des travaux reliés au sujet; | |
| Sur la proposition de Ursula Larouche, appuyée par Pierre-Luc Gaudreault : | |
| LE COMITÉ DE SUIVI DU PROJET LAC À PAUL RECOMMANDE À ARIANNE PHOSPHATE : | |
| Qu'Ariane Phosphate et le MFFP présentent annuellement les projets de recherche et les travaux réalisés grâce à ce financement au comité de suivi. | |

- Transport du concentré d'apatite : il y a des ilots de villégiature qu'il faudrait contourner (4 ou 5). Ils sont identifiés et ont été proposés aux trois ministères concernés et à la MRC.
- Quantité de matériel traité et extrait
- Plan de mesures d'urgence
- Suivi des engagements
- Durée de validité du certificat

Les Innus ont publié un communiqué de presse pour réclamer le début des négociations de l'entente sur les répercussions et avantages (ERA). Une préentente a été signée en juin. Il est prévu d'attendre le financement pour négocier.

Au moment de la réunion, des travaux de géotechnique, par des firmes régionales, ont débuté au Lac à Paul, pour obtenir l'information sur les sols nécessaire à l'ingénierie de détail. **On suggère de publier sur internet les mandats accordés en précisant l'origine des entreprises.**

Au niveau du financement, des discussions sont en cours avec d'éventuels partenaires stratégiques et financiers : des ententes de non-divulgaration sont signées.

Les prochaines étapes :

- Financement
- À l'obtention du financement, négociation avec les Premières Nations
- On vise l'été 2016 pour le début des travaux de construction

Dans les dernières semaines, les médias ont parlé des nouvelles découvertes sur les mycorhizes. Arianne Phosphate a fourni du concentré d'apatite produit en usine-pilote et un certain financement dans ces recherches. Les résultats sont intéressants et les recherches se poursuivent pour déterminer l'application commerciale. **Le comité aimerait qu'Arianne étudie la possibilité d'associer l'UQAC à ces recherches.**

Remise de la grille interne de suivi des engagements aux membres. Lors de la prochaine réunion, il sera question des informations que le comité souhaite suivre.

5) Processus de sélection du nouveau membre

| | |
|---|--------------------|
| Résolution | <u>RÉS-2016-01</u> |
| <u>PROCESSUS DE SÉLECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE</u> | |
| <p>ATTENDU QUE monsieur P.H. Simard, membre de la catégorie « citoyens », a démissionné;</p> <p>ATTENDU QUE la charte du comité de suivi prévoit que le comité de suivi se compose d'un minimum de huit membres, dont au moins un représentant citoyen;</p> <p>ATTENDU QUE le comité souhaite être transparent dans la sélection d'un nouveau membre;</p> <p>Sur la proposition de Ursula Larouche, appuyée par Marie-Josée Morency :</p> <p>IL EST PROPOSÉ QUE LE COMITÉ DE SUIVI DU PROJET LAC À PAUL :</p> <p>Publie un appel de candidatures, entre autres dans un journal local pour combler le poste de membre, et qu'un comité de sélection composé du président du Comité et de deux personnes d'Arianne Phosphate procède à la sélection du membre après une entrevue en personne et étude du curriculum vitae ainsi que d'une lettre de motivation.</p> | |

6) Sélection des mandats de 2 ou 3 ans

Résolution

RÉS-2016-02

SÉLECTION DES MANDATS DE 2 OU 3 ANS

ATTENDU QUE la charte du comité de suivi prévoit que « pour la formation initiale du Comité, 50 % des membres ont un mandat de trois ans. Ces mandats de trois ans seront désignés au hasard. »;

ATTENDU QU'un tirage au sort a eu lieu;

ATTENDU QUE le choix du président relève de l'entreprise;

Sur la proposition de Ursula Larouche, appuyée par Alain Gagnon :

IL EST PROPOSÉ QUE LE COMITÉ DE SUIVI DU PROJET LAC À PAUL :

Donne un mandat d'une durée de 2 ans aux membres suivants :

- Marie-Josée Morency
- Jean Simard
- Pierre-Luc Gaudreault

Donne un mandat d'une durée de 3 ans aux membres suivants :

- Henri-Paul Côté
- Ursula Larouche
- Alain Gagnon
- Représentant citoyen à venir

7) Programmer la présentation de Port Saguenay

Une réunion *ad hoc* d'une à deux heures sera convoquée pour la présentation de Port Saguenay sur le projet de terminal maritime à Sainte-Rose-du-Nord et une période de questions. Dans un premier temps, les membres vont s'entendre sur une semaine, puis un Doodle sera envoyé pour sélectionner une date.

8) Programmer la rencontre publique

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

9) Rapport annuel 2015

Le rapport annuel sera préparé en 4 étapes :

1. Rédaction par la coordonnatrice
2. Révision par un groupe de 3 personnes (Daniel Gaudreault, Pierre-Luc Gaudreault et Ursula Larouche)
3. Acceptation par le comité
4. Publication

Le rapport porterait sur la mission du comité de suivi, la sélection des membres, la liste des membres, un résumé de la Charte, un résumé des activités du comité et le BAPE.

10) Adoption de la Charte

Résolution

RÉS-2016-03

ADOPTION DE LA VERSION FINALE SIGNÉE DE LA CHARTE DU COMITÉ DE SUIVI

ATTENDU QUE le comité de suivi a adopté la *Charte du comité de suivi* lors de la réunion du 14 avril 2015, à l'item 7;

ATTENDU QUE cette Charte a été modifiée depuis son adoption;

ATTENDU QUE la Charte est maintenant signée;

Sur la proposition de Marie-Josée Morency, appuyée par Pierre-Luc Gaudreault :

IL EST PROPOSÉ QUE LE COMITÉ DE SUIVI DU PROJET LAC À PAUL :

Adopte la version finale et signée de la *Charte du comité de suivi*.

11) Suivi de la rencontre avec le préfet de la MRC du Fjord

Suite aux discussions avec le préfet de la MRC, le mandat précis de monsieur Jean-Lin Otis à la Société du Plan Nord (anciennement au comité de maximisation du Saguenay-Lac-Saint-Jean) n'est pas connu. On ne sait pas s'il peut orienter la maximisation vers une seule région, ou tout le Québec. Il n'y aurait pas de plan de remplacement du comité de maximisation pour le moment. Des réponses sont à venir

12) Modifications au Règlement sur les substances minérales – impacts sur le comité de suivi

Après chaque réunion, le comité et Ariane Phosphate auront 17 jours pour publier un compte-rendu sur internet.

Il faudra publier sur internet un rapport annuel des activités et des dépenses du comité avant le 30 mars de chaque année.

Il faudra choisir des modes privés de prévention et de règlement des différends au sujet de :

- un différend pouvant naître entre les membres du comité à l'égard de son fonctionnement;
- des renseignements et des documents demandés au locataire;
- des dépenses du comité;
- du soutien technique requis par le comité.

Ariane Phosphate a 15 jours pour fournir les renseignements et les documents demandés par le comité de suivi ou motiver son refus.

13) Varia

a) HEURE DES RÉUNIONS

L'heure des réunions convient encore.

b) IMPRESSIONS DES MEMBRES SUR LE RAPPORT DU BAPE

Madame Ursula Larouche est surprise du peu de place laissée à la mine elle-même. La stabilité des pentes de la fosse semble un sujet préoccupant dans le rapport.

Monsieur Pierre-Luc Gaudreault est surpris du peu de données techniques données sur la mine et les impacts sur l'environnement.

14) Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à 21:00, proposée par Marie-Josée Morency et secondée par Alain Gagnon.